

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/2022

**Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11**

**Nombre de membres en exercice : 09**

**Nombre de membres présents : 08**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Novembre 2022**

**Étaient présents** : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC

**Était absent** : Mr Axel GROMER, excusé.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Dix-sept du mois de Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

### **+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 15/09/2022**

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 15 Septembre 2022 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **+ 2-Présentation du projet photovoltaïque d'EDF Renouvelables sur le lac du Prieur**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux Mr ARMAND Mathias, ingénieur projets chez EDF Renouvelables, qui vient nous proposer un projet photovoltaïque sur le lac du Prieur.

Un premier contact a eu lieu lors de la conférence des maires à Montauban entre Monsieur le Maire et cette société. Cet échange a pu mettre en évidence une possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le lac du Prieur qui appartient à la commune.

Mr ARMAND prend la parole pour expliquer les six différentes étapes d'un projet photovoltaïque.

- |                       |   |             |
|-----------------------|---|-------------|
| 1. Faisabilité        | } | 2 ans       |
| 2. Instruction        |   |             |
| 3. Obtention du tarif |   |             |
| 4. Construction       | → | 9 à 12 mois |
| 5. Exploitation       | → | 32 à 34 ans |
| 6. Démantèlement      | → | 1 an        |

Le lac du Prieur est une ancienne carrière qui est considérée comme un site dégradé, ce classement lui permet d'être éligible à l'appel d'offres de la commission de régulation de l'énergie. Sa surface disponible est de 11 hectares et le poste source pour le raccordement est à moins de 5 kilomètres. Ces caractéristiques permettent d'envisager ce projet.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en cours est compatible avec un projet photovoltaïque.

Pour un projet de 7 MW, des retombées fiscales pourront être perçues par la commune, le département, la communauté de communes Terres des Confluences et la Région.

Une mise en place de financement participatif peut être envisagée. Les citoyens peuvent participer et financer le projet. Les habitants de Saint Aignan et des communes limitrophes peuvent s'associer à ce projet dans la conception et l'économie du projet.

La commune peut également mettre en place un investissement participatif et devenir actionnaire du projet, et ainsi devenir partenaire avec EDF Renouvelables.

Suite aux interrogations des conseillers, Mr ARMAND précise que le démantèlement et le recyclage est assuré par une association européenne, SOREN, qui est chargée du recyclage des panneaux en fin de vie. Une centrale solaire est une installation réversible et au terme de sa durée d'exploitation, le site est remis dans le même état avant la pose des panneaux.

Monsieur le Maire remercie Mr ARMAND d'être venu ce soir pour présenter ce projet photovoltaïque sur le lac du Prieur.

### **3-Approbation du rapport de la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées (CLECT) et des attributions de compensations définitives pour l'année 2022**

Monsieur le Maire présente le rapport de la CLECT de l'année 2022 aux conseillers municipaux. Pour cette année, il n'y a pas de nouveaux transferts de compétences. Les attributions de compensation sont modifiées pour prendre en compte le coût réel de 2021 du service commun des instructions d'urbanisme.

En 2022, la subvention concernant l'ADMR continue à être reversée aux communes concernées.

Cette année, les attributions de compensation définitives pour la commune sont les suivantes :

Fonctionnement : 13 925,75 €

Investissement : 763,46 €

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT et d'approuver ces attributions de compensations définitives pour 2022. Il soumet au vote cette proposition.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

#### **4- Contrat d'aide à l'entretien de l'éclairage public pour la période 2023-2026**

Suite à l'analyse faite par le Syndicat Départemental d'Énergie du Tarn et Garonne, Monsieur le Maire énonce les résultats, l'entreprise SPIE est 5% plus chère que l'entreprise LANIES. Par conséquent, il propose aux conseillers de renouveler à l'entreprise LANIES la convention pour le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public pour une période de 3 ans.

Il soumet au vote cette proposition.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

(La délibération correspondante est annexée au présent compte rendu)

#### **5-Recrutement d'un agent technique**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'offre d'emploi a été publiée sur le site Emploi Territorial. Seulement deux personnes ont postulé et l'une des deux personnes a finalement retiré sa candidature. Une offre d'emploi sur le site Pôle Emploi a donc été publiée pour obtenir plus de candidats. Nous avons eu 12 personnes qui ont répondu à l'annonce.

Un premier tri a été fait dans les candidatures. Cinq personnes ont été convoquées pour un entretien professionnel. Quatre personnes se sont présentées et ont pu faire un entretien d'embauche en ma présence, celle des trois adjoints et de l'agent technique.

Au terme de ces entretiens, les élus ont établi un classement pour trois candidats.

Suite à la présentation de ce classement, les conseillers municipaux décident de choisir Mr Guillaume LE DOUSSAL qui présente les qualités techniques requises et une expérience significative pour ce poste.

L'embauche devrait avoir lieu le 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

#### **6- Présentation des projets de la société DENJEAN Nord Granulats – réunion du groupe de travail sur les chemins de randonnée du 27 Octobre 2022.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de l'entreprise DENJEAN qui souhaite que ces propositions sur les chemins de randonnée puissent aboutir de manière favorable et positive.

Dans un premier temps, la commune doit faire une délibération pour donner le chemin à l'entreprise qui nous le redonnera après la fin des travaux d'extraction. Le chemin sera restitué dans 25 ans par la société DENJEAN.

Il faudra emprunter le chemin du tour de lac qui passe sous la route pour éviter de passer sur la route. Nous n'avons que le droit d'usage du chemin communal. La commune doit préparer un écrit pour spécifier l'état dans lequel elle souhaite récupérer ce chemin.

Une deuxième réunion est prévue le 15 Décembre prochain. Un point sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

## **7- Illuminations de Noël**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que lors du dernier conseil municipal, nous n'avions pas reçu le devis de l'entreprise Lanies pour les illuminations de fin d'année. Depuis, nous avons reçu le devis qui s'élève à 2 304,00 € TTC pour le même nombre d'illuminations que l'année dernière.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas illuminer le village cette année vu la conjoncture actuelle des couts de l'énergie.

L'association « Vivre à Saint-Aignan » a fédéré des bénévoles de la commune pour créer des décorations de Noël qui seront mises en place début décembre dans le village.

## **8- Cadeaux de fin d'année pour les personnes âgées**

Monsieur le Maire présente le devis la conserverie de Pignols pour les cadeaux de fin d'année pour 17 couples (colis duo) et 10 personnes seules (colis solo) d'un montant de 697,45 € TTC. Il rappelle que ces colis sont destinés aux habitants de plus de 80 ans et il demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la validation de ce devis.

Votants : 08 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 08

## **9- Préparation de la cérémonie des vœux de Janvier 2023**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux est fixée au 08 janvier 2023 à 11h00 au Foyer Rural. Deux options sont possibles :

- Commande de petits fours et toasts auprès d'un traiteur
- Confection des toasts par des bénévoles

Des tarifs du moulin de Castelsarrasin et de la boulangerie de Castelmayran sont présentés à l'assemblée. Pour 100 personnes présentes, les tarifs sont assez élevés pour les petits fours et les plaques de pizza/quiche. Il est donc décidé de demander des devis auprès d'autres commerces.

Le Maire,  
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,  
Maryse SOULIGNAC

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**